

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARVENUES (avant le 10/09/08 - art. 9 de l'Avis).

Réponses à des questions générales, sur la procédure et la participation.

1) L'Avis de concours et le matériel documentaire annexe peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet de l'Ordre des Architectes PPC de Florence :

<http://www.architoscana.org/>

2) La participation au concours est réservée aux architectes et ingénieurs (sans limitations de nationalité) étant régulièrement inscrits (à la date de publication de l'avis de concours, effectuée le 01/08/2008) aux tableaux des respectifs ordres professionnels, ou en tout cas aux registres professionnels des Pays d'appartenance des candidats (art. 5 de l'Avis).

3) Les sujets ne satisfaisant pas les conditions susmentionnées peuvent faire partie (en qualité d'experts et/ou de collaborateurs) de groupes de candidats comprenant au moins un professionnel satisfaisant les conditions prévues par l'Avis de concours.

Il est entendu que, dans ce cas, le titulaire de la participation au concours, auquel sera reconnue la paternité du projet, sera exclusivement le candidat satisfaisant les conditions prévues par l'art. 5 de l'Avis, déchargeant le pouvoir adjudicateur de toute implication dans les conflits pouvant surgir entre celui-ci et ses experts et/ou collaborateurs.

4) L'inscription est simultanée à la remise du dossier (art. 10 et 11). En ce qui concerne la procédure de remise, voir l'art. 12 de l'avis ; pour la description de la documentation nécessaire, voir l'art. 11.

5) La documentation requise pour participer au concours (documentation graphique et relation) devra être rédigée aussi bien en langue italienne que française (art. 11 et 12 de l'Avis de concours). Aucune autre langue n'est prévue.

Réponses à des questions techniques et relatives au projet.

1) Espèces des arbres.

Il n'existe aucune indication prescriptive sur les essences et les espèces des arbres existant dans la place. Les candidats peuvent choisir librement, sur la base du projet proposé, de garder, substituer ou éliminer les arbres existants.

2) Parking souterrain.

La réalisation du projet du parking souterrain n'est pas requise. Le candidat pourra en tout cas proposer des solutions et projets à ce sujet. L'on répète que, à l'heure actuelle, l'Administration de la ville de Fes ne dispose d'aucun projet définitif pour cette structure. En ce qui concerne son dimensionnement, l'on peut supposer que l'encombrement planimétrique du parking pourra correspondre, à titre indicatif, au périmètre de la place.

3) Zone de l'intervention.

Le candidat a la faculté d'étendre la zone intéressée par le projet au-delà de la zone indiquée dans le dossier, si cela s'avère fonctionnel et justifié par l'hypothèse de projet proposée.

4) Éléments d'aménagement urbain.

La décision sur la typologie et les caractéristiques des éléments de l'aménagement urbain à

mettre en place est laissée au libre choix du candidat.

5) Caractéristiques et utilisation de la place.

La Place Florence est l'un des principaux lieux de rencontre pour les habitants de la "ville Nouvelle" de Fes, accueillant les manifestations typiques des espaces publics et des places importantes de la ville.